



Ville de Lisle-sur-Tarn

## Département du Tarn

### Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°2025\_17

#### LE MAIRE DE LISLE-SUR-TARN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande en date du 7 mai 2025 présentée par ESPOLITAQUO pour être autorisé à occuper le domaine public devant le 24 et 25 Place Paul Saissac le 15 juin 2025 de 8h à 20h,

**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à accorder une autorisation ponctuelle d'occupation du domaine public.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** ESPOLITAQUO est autorisé à occuper les couverts de la Place Paul SAISSAC au droit des immeubles n°24 et 25 le 15 juin 2025 de 8 heures à 20 heures.

**ARTICLE 2 :** ESPOLITAQUO demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de cette occupation. ESPOLITAQUO mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires dans le cadre de cette occupation.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation est accordée à charge pour le demandeur de rendre les lieux et espaces occupés en bon état de propreté et de prendre toutes mesures et toutes garanties pour la sécurité des participants et des usagers du domaine public.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera publié et transmis à l'organisateur, à la Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et à la Préfecture du Tarn.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 7 mai 2025

Le Maire,  
Maryline LHERM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...9/05/2025...et/ou notifié à l'intéressé(e) le...9/05/2025.... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.